

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 23 avril 2025

**Le vingt-trois avril deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le dix-sept avril deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.**

**Nombre de membres**

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 12  
Absents : 3

**Présents :** M BAZILLE, M DEMAZEL, MME GOUIN, MME MY, M NOURY, M LÉON, M DREUX, MME EPRON, M GOBÉ, MME PENLOUP, MME HAVARD

**Absents excusés :** MME LANCIEN, M PLANNELLES-GARCIA, MME MARY

**Absents qui ont donné pouvoir :**

**Secrétaire de séance :** M. Rémi DREUX

**N°2025032 - Objet : ACHATS DES PARCELLES C596 ET C946 AUX CONSORTS DUFOUR**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en 2019 la commune s'était porté acquéreuse de terrains situés au Petit Marcilly.

Il informe les membres du Conseil Municipal que deux parcelles n'ont pas été reprises dans l'acte d'achat.

Les parcelles concernées sont la C596 pour une superficie de 10m<sup>2</sup> et la C946 pour une superficie de 102m<sup>2</sup>.

Il propose d'acquérir les deux parcelles appartenant aux consorts DUFOUR aux conditions suivantes :

Réf. Cadastre	Superficie	Prix au m <sup>2</sup>	Prix total
C596	10 m <sup>2</sup>	1.00 €	10.00€
C946	102 m <sup>2</sup>	1.00€	102.00€

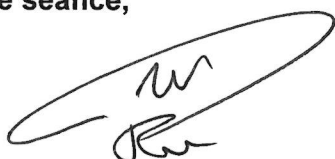
Soit un total de 112.00€

Il précise que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Acceptent l'achat des terrains comme indiquées ci-dessus au prix total de 112.00€
- Autorisent Monsieur le Maire ou les adjoints à signer l'acte administratif qui sera établi par ZUBER Expertise, expert géomètre à Bonchamp les Laval, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire

**Le secrétaire de séance,  
Rémi DREUX**



**Fait et délibéré le 23 avril 2025**

**Pour extrait conforme,  
Marcel RONCERAY, Maire**

Accusé de réception en préfecture  
N°20250423-DCM2025032-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2025  
Date de dépôt en préfecture : 29/04/2025

